

Arrêté N° 2016 - 17

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment ses articles 8 et 26 ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence ;

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys du diplôme en Formation Continue pour l'année universitaire 2016 – 2017 sont composés :

Président : Monsieur LUCHAIRE

Suppléant : Monsieur LANGERON

Membres du jury :

Monsieur APICELLA

Monsieur AUBRY

Monsieur BIGLIONE

Monsieur CLOUET

Monsieur ELASRI

Madame KAPITANOVIC

Monsieur MONTARSOLO

Monsieur NOURIAN

Monsieur SAINTE ROSE

Monsieur SOUBAMEA

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 7 Octobre 2016.

Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.



UNE GRANDE ÉCOLE EN PROVENCE

Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence

25, rue Gaston de Saporta - 13625 Aix-en-Provence cedex 1